

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/10/2024 - 11381 - 2007 B 00041 - 493 669 485 - A.M.C.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise <u>AMC</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>36 Avenue de la MER</u>				<u>34450</u> <u>VIAS</u>	
SIRET <u>49366948500010</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
				Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
					Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010	012	
		{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	6 795
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	6 795
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	6 705
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	070	
		{ Autres * (3)	072	074	4 424
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	1 247
		Charges constatées d'avance *	092	094	673
		Total II	096	098	13 049
		Total général (I + II)	110	112	20 813
PASSIF					Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		800
	Réserves réglementées * <i>certificat conforme</i>		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132		
	Report à nouveau		134		-3 077
	Résultat de l'exercice <i>Le 10 OCT. 2024</i>		136		-724
	Provisions réglementées <i>Sous le n° 2024/11381</i>		140		
		Total I	142		4 999
	Provisions pour risques et charges		154		
	Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		7 037
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... <u>169</u>)		172		1 982
	Produits constatés d'avance <i>E. MONESTIER</i>		174		
	Total III	176		9 019	
	Total général (I + II + III)	180		14 017	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AMCNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
		services *		217	218	49 848	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	2 900		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	4 500		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	603		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	57 851
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	6 641		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	-1 343		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	27 143		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 592)			244	832		
	Rémunérations du personnel*			250	17 764		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	9 442		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*			254	254		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	955	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	165			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	61 688
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-3 837	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290	3 113	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)					310	-724	
B- RÉSULTAT FISCAL					314	724	
Régularisations	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	14 426		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies et octies A) 987		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344					
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
BUD (44 sexdecies) 992							
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	4 500		
Dont divers							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	9 202	
Déficits	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				356		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						
Déficits antérieurs reportables : *					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	9 202	
Bénéfice col.1 Déficit col.2					372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AMC						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
		Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 069	442		444		446	2 069	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	4 198	462		464		466	4 198	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 497	472		474		476	1 497	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	7 764	492		494		496	7 764	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 385	532	104	534		536	1 489
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	4 198	552		554		556	4 198
	Autres immobilisations corporelles	560	959	562	150	564		566	1 108
TOTAL		570	6 542	572	254	574		576	6 795

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL		596			597	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AMC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé			388	101340
Montant de la TVA collectée			374	6 893
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	5 273
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n°

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : AMC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD ou la "Déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

AMC

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 €

SIEGE SOCIAL : 36 AVENUE DE LA MER

34450 VIAS

493 669 485 RCS Béziers

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 16 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le seize avril, à dix heures trente.

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. Anthony FERNANDEZ	50 parts
- M. Christian FERNANDEZ.....	25 parts
- Mme Nadine FERNANDEZ.....	25 parts

soit un total de..... 100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.

Monsieur Christian FERNANDEZ préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 724,19 € de la manière suivante :

- Au compte « report a-nouveau »..... 724,19 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Christian FERNANDEZ et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Détail de la convention : Rémunération de gérance

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Rémunération de gérance sur une base brute de 17.763,60 euros du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Christian FERNANDEZ s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant total de 3.112,51 dont détail suivant :

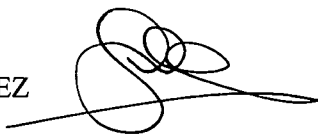
- Monsieur Christian FERNANDEZ à concurrence de 2.827,75 €uros
- Monsieur Anthony FERNANDEZ à concurrence de 284,76 €uros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

M. Anthony FERNANDEZ



M. Christian FERNANDEZ



Mme Nadine FERNANDEZ

